



Voiture neuve non livrée procédure

Par **bichique**, le **11/09/2008** à **07:36**

Bonjour

J'ai commandé une voiture y a 4 mois or elle n'est pas encore arrivé e. Normalement je peux annuler en envoyant un recommandé mais le problème c'est que dès qu'il a eu en sa possession le numéro de châssis du véhicule le vendeur ma demandé des justificatifs de domicile afin que la carte grise soit faite en avance pour gagner du temps quoi, de même il m'a demandé de régler le reste du solde. Donc je me retrouve avec une voiture payé en intégralité avec une carte grise déjà faite à mon nom mais une voiture toujours pas livré après 15 jours que la carte grise soit faite.

Ma question puis-je encore annuler la commande en envoyant une simple lettre d'annulation ou un autre recours doit-être fait. Le vendeur me dit que je ne peut plus annuler. Or sur le contrat il est écrit que j'ai 2 mois après la date limite de livraison pour annuler. MERCI

Par **gloran**, le **16/09/2008** à **23:44**

Bonjour,

vous avez entre le 7 ème jour et le 60ème jour après la date limite de livraison prévue au contrat, pour annuler la commande. Faites vites et envoyez un recommandé AR. Le vendeur sera dans l'obligation de vous rembourser l'intégralité.